

Belgique
CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME DES NATIONS-UNIES
RAPPORT PERIODIQUE UNIVERSEL
SECOND CYCLE – 24^{ème} SESSION

Le **Commissariat aux Droits de l'Enfant de la Communauté flamande** (Kinderrechtencommissariaat) est une institution indépendante qui détecte les signaux d'enfants, de jeunes, de leur environnement direct et de professionnels. Il intervient, examine les plaintes et fait des recommandations aux autorités. Toujours en vue de veiller à la sauvegarde des droits et des intérêts des enfants en Flandre.



Contact : **Kinderrechtencommissariaat**

Leuvenseweg 86 – 1000 Bruxelles – Tel. : +32 (0)2.552.98.00 – Fax : +32 (0)2.552.98.01 – www.kinderrechtencommissariaat.be – Courriel : kinderrechten@vlaamsparlement.be

Le **Délégué général aux Droits de l'Enfant de la Communauté française** est une institution indépendante qui a pour but de veiller à l'application de la convention internationale des droits de l'enfant et au respect de ses intérêts.



Contact : **Délégué général aux droits de l'enfant**

Rue des Poissonniers, 11-13 bte 5 – 1000 Bruxelles – Tél : +32(0)2/223.36.99 – Fax : +32 (0)2/223.36.46 - www.cfwb.be/dgde – Courriel : dgde@cfwb.be

Le **Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale** est une institution interfédérale qui agit de manière indépendante, dont la principale mission légale est d'évaluer l'effectivité des droits fondamentaux là où ils sont mis à l'épreuve par la pauvreté et de formuler des recommandations à tous les Gouvernements et Parlements du pays en vue de restaurer les conditions de leur exercice.



Contact : **Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale**
138, Rue Royale – 1000 Bruxelles – Tel. : +32 (0)2 212.31.67– Fax : +32 (0)2 212.30.30 – www.luttepauvrete.be – Courriel : luttepauvrete@cntr.be

